



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 62/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 29 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 OCT. 2011

Affiché le : 26 OCT. 2011

L'An deux mille onze, le, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 OCTOBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	Mme MAUREL
Melle DURAND	à	M. RIGAUD
M. ANDUZE	à	Mme GONZALEZ
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ

Secrétaire : Madame Maryline LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : Création de poste Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe - avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents communaux et vu l'avis favorable de la CAP du 4 octobre 2011, il convient de créer deux postes d'Adjoints Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans les conditions énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 20 octobre 2011

Le Maire

Lysiane MAUREL

